

1. Politique qualité de l'OPQTECC

La décision de maintenir notre système de management pour nos activités de qualification d'entreprises et de certification de salariés, répond à notre volonté commune de valorisation des professions d'économistes de la construction et des programmistes en France, de renforcement de la crédibilité des certificats délivrés par notre organisme et d'amélioration de la satisfaction des clients de nos professionnels qualifiés et certifiés, en contribuant notamment à l'amélioration de l'enseignement de nos professions.

Pour répondre à ces attentes, la politique qualité de l'OPQTECC pour les années à venir se déclinera selon les axes suivants :

- Contrôle permanent de l'impartialité et de l'indépendance de nos prises de décisions concernant la qualification des entreprises et la certification des salariés,
- Amélioration des processus de qualification et de certification de manière à permettre l'accès de celles-ci à un plus grand nombre de professionnels tout en maintenant le niveau de nos exigences,
- Ouverture des instances de l'OPQTECC à l'ensemble des parties intéressées par nos métiers, à travers leurs instances représentatives,
- Renforcement de nos actions auprès des organismes de formation et de l'Education Nationale, afin de développer les compétences des économistes de la construction et des programmistes,
- Amélioration permanente du fonctionnement de l'OPQTECC.

L'application de cette politique, qui sera traduite chaque année en objectifs chiffrés, sera suivie notamment lors des Conseils d'Administration.

En tant que Président de l'OPQTECC, j'encourage l'ensemble des membres de l'OPQTECC ainsi que des professionnels qualifiés et certifiés par l'OPQTECC, à appliquer cette politique et à contribuer à l'atteinte des objectifs de progrès que nous nous sommes fixés.

Fait à Paris, le 27 Octobre 2016

Jean-Marie REBER

Président

